



A quand la sécurité dans Marseille pour les usagers du vélo ? PHOTO ROBERT TERZIAN

Vélos en ville. La Communauté urbaine « conseillée » de revoir sa copie en matière de pistes cyclables.

La justice en deçà des espérances

■ Le 7 avril dernier, la Cour administrative d'appel a rejeté l'appel de MPM contre un jugement du tribunal administratif de Marseille « annulant le refus de pistes cyclables boulevard d'Athènes, place des Capucines et place du 4 septembre ».

Le différend qui oppose le Collectif Vélos en ville et la communauté urbaine date de 2011. La mauvaise volonté de MPM d'assurer sécurité et confort aux cyclistes est donc un sujet récurrent. La communauté urbaine s'est pourtant heurtée à une nouvelle opposition partielle de la justice quant à son refus d'achever les trois pistes cyclables citées.

Cependant le jugement du tribunal reste ambigu. « Si la plainte

du Collectif Vélos en ville a été estimée recevable, MPM ayant eu tort de refuser des pistes cyclables dans le principe, puisqu'il s'agissait de travaux de rénovation », la justice considère cependant que seul le principe des itinéraires cyclables doit être pris en compte, et non les modalités d'application, le collectif ayant souligné la réalisation plus que douteuse des pistes.

Marseille, capitale des tribunaux administratifs

C'est donc le quatrième procès qui oppose le collectif à la Communauté urbaine pour non respect par cette dernière du code de l'environnement. Et Vélos en ville sur son site internet d'ironiser autour de « Marseille 2015, capitale

des tribunaux administratifs perdus ». Et si MPM a été condamnée à verser 1500 euros à cette association, pour Vélos en ville, « le problème reste cependant entier ». rien ne contraint réellement la communauté urbaine à donner une suite positive aux demandes du collectif, estiment les défenseurs de l'environnement. Ce qui signifierait de nouvelles procédures – on en est à la quatrième – et un refus de plus d'entendre la raison, malgré la multiplicité des procédures. Sans décision tranchée. Ce qui fait craindre aux membres du collectif, déplorant la cécité de MPM en matière de défense de l'environnement, de nouveaux épisodes judiciaires.

G.L.